



**délibération :
D_2024_7_12**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 47

Votants : 53

**Objet : Conventions
pour la mise à
disposition à titre
gracieux de matériels
de la Communauté de
Communes Bassée
Montois aux communes
membres**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

Titulaires : Madame BANOS Stéphanie, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FORGET Michel, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame GERMANN Céline, Madame FORET Sylvie, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur CHAINEAU Francis

Pouvoirs :

Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur GODRON Charles a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Absent(s) : Madame CHARLES Sabine, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge

Excusé(s) : Madame BENOIT Florence, Madame LEFEBVRE Julie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GODRON Charles, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SOUCHAL Georges

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée-Montois ;
Vu l'acquisition par la Communauté de Communes Bassée-Montois de barnums, de praticables, de tables, d'un vidéoprojecteur ;
Vu les projets de conventions ci-annexés ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 novembre 2024 ;

Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes ont besoin de matériels pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre elles, la Communauté de Communes Bassée-Montois s'est dotée de matériels pour ses besoins propres et souhaite, en outre, les mettre à la disposition des communes membres lorsqu'elles en ont besoin :

- Deux barnums,
- Huit praticables,
- Quinze tables,
- Un vidéoprojecteur,
- Six blocs prises,

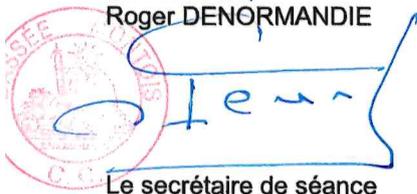
Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Communautaire d'opérer la mise à disposition des matériels à titre gracieux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition à titre gracieux des matériels ci-dessous pour qu'elle soit utilisée à la fois par les communes membres et la Communauté de Communes, au titre de leurs compétences respectives :
 - o Deux barnums,
 - o Huit praticables,
 - o Quinze tables,
 - o Un vidéoprojecteur,
 - o Six blocs prises,
- valide les projets de conventions ainsi présentés,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir pour l'exécution de la présente.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE



Signature of Roger DENORMANDIE, President of the community, in blue ink. To the left is a red circular official stamp of the Communauté de Communes Bassée-Montois.

Le secrétaire de séance



Signature of the secretary in blue ink.

Emis le 12/11/2024, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 14/11/2024

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.